



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : GESTION FONCIÈRE

46/ 51, rue des Frères Blais

Acquisition d'un ensemble immobilier

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_46-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 46

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 46

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



GESTION FONCIÈRE

46/ 51, rue des Frères Blais

Acquisition d'un ensemble immobilier

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.2121-29, L.2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1111-1,

vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, dans sa dernière version suite à la délibération n° 2024-03-12 3492 du 12 mars 2024 du Conseil de Territoire de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine,

vu la délibération du Conseil municipal du 20 octobre 2022 demandant la création d'une nouvelle parcelle correspondant à une emprise foncière, d'une surface de 2 m², située de fait à l'intérieur des clôtures existantes du terrain sis, 51 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine,

considérant que la Commune est propriétaire d'un terrain situé 51 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 212 m², pour l'avoir acquis en 1972 en vue de permettre le projet de l'extension de l'école maternelle Paul Langevin, reconnu d'utilité publique à cette époque,

considérant que les bâtiments présents sur ce même terrain ne sont pas la propriété de la Commune, puisque appartenant à Madame Danielle Bertrand-Ansion,

considérant qu'en raison de l'abandon du projet d'extension du groupe scolaire Paul Langevin au profit de son réaménagement intérieur opéré en 2005, et d'autre part, de la nécessité de régulariser la situation juridique particulière de ce bien immobilier situé 51 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine, la Commune a décidé d'engager des négociations foncières avec la propriétaire précitée, en vue de l'achat des bâtiments existants, comprenant une maison d'habitation, un garage et une dépendance,

considérant l'intérêt de la Ville à acquérir lesdites constructions permettant alors à la Commune d'être pleinement propriétaire de cette parcelle (foncier et bâtis), cadastrée section AI n° 201,

considérant qu'un accord amiable a été obtenu avec Madame Danielle Bertrand-Ansion quant à leur acquisition par la Ville, au prix de 66.000,00 € (hors droits et taxes - libre de toute occupation),

vu l'avis du Domaine, ci-annexé,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition à Madame Danielle Bertrand-Ansion (résidant actuellement 4 rue du Puits qui chante 66000 Perpignan), de l'ensemble des bâtiments existants au sein de la parcelle sise, 51 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine et cadastrée section AI n° 201, au prix global de 66.000,00 € (hors droits et taxes – valeur libre de toute occupation).

ARTICLE 2 : INDIQUE que les frais de mutation seront à la charge de la Commune en sa qualité d'acquéreur.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation, et à la signature des actes y afférents.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024